

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12, L1122-13 et L1122-15 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu le **08 septembre à vingt heures en la salle du Football d'Assesse, 20A rue des Fermes à 5330 Assesse.**

L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-après.

CONVOCAZIONE DU CONSEIL COMMUNAL

Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Art. L1122-11 : Le Conseil s'assemble toutes les fois que l'exigent les affaires comprises dans ses attributions, et au moins dix fois par an.

Art. L1122-12 : Le Conseil est convoqué par le Collège communal. Sur la demande d'un tiers des membres en fonction, le Collège communal est tenu de le convoquer aux jour et heure indiqués.

Art. L1122-13 :

Par. 1. Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait **par courrier électronique**, au moins sept jours francs avant celui de la réunion ; elle contient l'ordre du jour. Ce délai est toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3.

Les points à l'ordre du jour sont indiqués avec suffisamment de clarté et sont accompagnés d'une note de synthèse explicative.

Art. L1122-15 : Le Bourgmestre ou celui qui le remplace préside le Conseil. La séance est ouverte et close par le Président.

ORDRE DU JOUR

Première ~~deuxième~~ ~~troisième~~ convocation

En séance publique :

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Ordre du jour de la séance :

1. Démission de Monsieur le Bourgmestre
2. Adoption d'un avenant au pacte de majorité
3. Installation des Bourgmestre et Echevin & Prestations de serment
4. Démission d'un Conseiller communal & installation de son remplaçant
 - Prise d'acte de la démission
 - Installation du nouveau Conseiller & Prestation de serment
 - Déclaration d'apparentement
 - Révision du tableau de préséance
5. Reprise des mandats suite à la démission de Monsieur le bourgmestre
6. Demande d'implantation d'une clôture mitoyenne
7. PIC "2019-2021" - Marché public ayant pour objet la création d'un trottoir Rue du Fays à Courrière
8. Travaux d'entretien de voiries en 2020 - Marche public
9. Acquisition d'un véhicule camionnette de type pick-up simple cabine avc benne basculante via la convention de fournitures entre le SPW - Direction de la Gestion mobilière - et la commune
10. Accueil extrascolaire - Modification du projet pédagogique
11. Intercommunale des modes d'accueil pour jeunes enfants "IMAJE" - Assemblée générale
12. Certification PEB des bâtiments publics - Adhésion à la centrale d'achat du BEP
13. Régie communale autonome des Sports - Octroi d'une subvention extraordinaire

COMMUNE D'ASSESE

Esplanade des Citoyens 4 • 5330 ASSESSE • Tél. : 083 65 50 55 • Fax : 083 65 54 70 • info@assesse.be • www.assesse.be

14. Situation de l'ancienne Maison communale Point sollicité par
Monsieur HUMBLET

Par ordonnance :
Pour le Collège,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

J.P.FRANQUINET

D. WEVERBERGH

